



MAIRIE

DÉCISION DU MAIRE

DM2025-01-002

Avenant n°1 au Marché n° 2024.05.005.T.00

- **VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-7 relatif aux modifications du marché,
- **VU** la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** le marché n°2024.05.005.T.00 de Travaux de création d'une zone de restauration sur la ZAC des Varins conclu avec la société SAS MABBOUX ROGET & FILS en date du 09 juillet 2024 pour un montant de 47 806,71 € HT.
- **VU** la nécessité d'ajuster aux réalités du terrain les travaux entrepris afin de remplir les objectifs assignés au marché.
- **CONSIDERANT** que ces ajustements sont considérés comme non substantiels,

Le Maire décide :

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 1 au marché n°2024. 05.005.T.00 de Travaux de création d'une zone de restauration sur la ZAC des Varins ayant pour objet l'ajustement des travaux mis en œuvre pour un montant en plus-value de 2 839,04 € HT, portant ainsi le montant global du marché à 50 645,75 € HT.

Article 2 :

Le Maire rendra compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Praz-sur-Arly, le 13 janvier 2025

Le Maire

Yann JACCAZ

